

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAGORCE
SEANCE DU 07 JUILLET 2025 à 20h30**

Présents : M. Bernard CHEVILLIAT, Mme Marianne PAILLERON, M. Patrick ASTIER.
Mmes Sylvie CANTA, Hélène BERTRAND, Michelle FROMONT, Laurence HOTTE, Sidonie JABBOUR, MM. Gwenaël CHAZOT, Cyrille PONSOT, David ALBRAND.

Absents : M. Hervé OZIL qui donne procuration à Mme Marianne PAILLERON.
Mme Marie-Laure GONTRAND qui donne procuration à M. Patrick ASTIER.
M. Denis ROUME qui donne procuration à M. Gwenaël CHAZOT.
M. Nordine BOUZRAA qui donne procuration à Mme Sidonie JABBOUR.

Mme Laurence HOTTE est élue secrétaire de séance.

DE_2025_70 : LABEL « MA COMMUNE AIME LIRE ET FAIRE LIRE »

L'association « Lire et faire lire » existe depuis 1999. Elle permet à des structures d'accueillir des bénévoles de plus de 50 ans pour des séances de lecture à haute voix avec des petits groupes d'enfants. Cela se fait à l'école de Lagorce.

La Commune souhaite obtenir le label « Ma Commune aime lire et faire lire ».

Pour cela, elle souhaite s'engager à promouvoir la lecture sur son territoire en favorisant le développement du programme Lire et faire lire en :

- Favorisant la présence de « lire et faire lire » dans les nouveaux temps d'activité périscolaire ;
- Incitant au partenariat avec les bibliothèques de lecture publique ;
- Associant les bénévoles lecteurs aux manifestations culturelles locales.

Les avantages du label sont d'intégrer un réseau de bonnes pratiques et innovations sociales, et de disposer des outils de communication et pédagogiques mis en ligne sur le site de « lire et faire lire ».

Après avoir discuté et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à candidater pour l'obtention du label « Lire et faire lire » pour une durée de 4 ans et à prendre toutes les mesures nécessaires à son application.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

M. Bernard CHEVILLIAT,
Maire de LAGORCE

